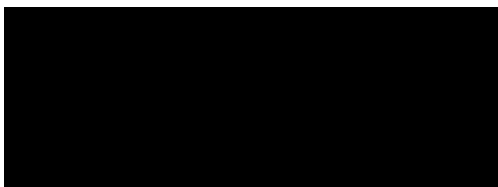


Direction générale des affaires institutionnelles  
et des opérations

PAR COURRIEL

Québec, le 3 juillet 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.065**

,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 6 mai dernier, visant à obtenir les documents suivants en lien avec le financement accordé aux organismes en itinérance, si possible ventilé par région et par année :

- Le financement accordé aux organismes en prévention d'itinérance dans les dix dernières années;
- Le financement accordé aux organismes pour l'hébergement en itinérance dans les dix dernières années;
- Le financement total accordé aux organismes œuvrant en itinérance dans les dix dernières années.

Concernant les **points 1 et 2** de votre demande, nous ne disposons pas de manière spécifique, parmi les ressources en itinérance, d'information qui distingue les organismes qui interviennent en prévention en itinérance et ceux qui constituent des ressources en hébergement en itinérance au sens de l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Dans les circonstances, nous vous référons aux informations transmises lors des études des crédits des années antérieures disponibles au lien Internet suivant :

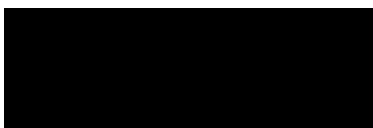
<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/documents-deposes.html>.

... 2

Par ailleurs, vous trouverez également annexés à la présente, un document répondant au **troisième point** de votre requête, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 3

N/Réf. : 24-IO-00004-110